

collection  
 *prisme*

Sous la direction de  
**JEAN-PATRICK BRADY**  
**STÉPHANE PAQUIN**

# GROUPES D'INTÉRÊT ET MOUVEMENTS SOCIAUX





L'épanouissement de la liberté et de la démocratie passe par la promotion du caractère pluraliste de l'espace public. Lorsque les majorités dialoguent entre elles sans négliger les minorités, quand la voix des générations montantes n'est pas étouffée et que les points de vue dissidents trouvent des espaces pour s'exprimer, les conditions sont réunies pour qu'une société puisse se considérer riche d'un espace public pluraliste. Toutefois, sur ce terrain comme sur d'autres en démocratie libérale, le triomphe définitif est un fol espoir. Rien ne saurait remplacer la pratique renouvelée du pluralisme. Une lucidité, une vigilance de tous les instants demeurent nécessaires.

La collection « Prisme » se définit comme l'un des lieux de cette vigilance dans la société québécoise contemporaine. On y accueillera des perspectives critiques face aux idées dominantes, des approches novatrices dans l'étude des réalités politiques. Des efforts particuliers seront déployés pour promouvoir la relève intellectuelle. On réservera aussi une place de choix dans cette collection à des traductions d'essais importants écrits par des auteurs anglophones du Québec et du Canada. Cette collection aura atteint ses objectifs si elle parvient à surprendre le public éclairé, à le déranger, à lui faire entendre des voix ignorées ou oubliées.

**Cette collection est dirigée par Guy Laforest.**

GROUPES D'INTÉRÊT  
ET MOUVEMENTS SOCIAUX



# GROUPES D'INTÉRÊT ET MOUVEMENTS SOCIAUX

Sous la direction de  
Jean-Patrick Brady  
et  
Stéphane Paquin



Presses de  
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Financé par le gouvernement du Canada  
Funded by the Government of Canada



Maquette de couverture: Laurie Patry  
Mise en pages: In Situ

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2017

ISBN 978-2-7637-2982-4

PDF 9782763729831

Les Presses de l'Université Laval  
[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<i>Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin</i>	
<b>Les groupes d'intérêt et les mouvements sociaux dans l'analyse des politiques publiques</b> .....	7
<i>Patrick Hassenteufel</i>	
Les cadres d'analyse du rôle des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux dans les politiques publiques .....	9
Le cadre d'analyse pluraliste: la concurrence pour l'influence sur la décision publique .....	9
Les mouvements sociaux dans la construction des problèmes publics et leur mise sur agenda .....	13
Le cadre d'analyse (néo)corporatiste: monopole de la représentation et participation à la mise en œuvre .....	15
Points clés .....	18
Les évolutions du rôle des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux dans les politiques publiques .....	18
L'évolution du répertoire d'action publique des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux .....	19
Le répertoire d'intervention des groupes d'intérêt dans l'action publique .....	20
La supra-nationalisation des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux .....	22
Une autonomisation réciproque entre l'État et les groupes d'intérêt? .....	26
Points clés .....	28
Conclusion .....	28
Questions .....	29
Bibliographie .....	29

**Comprendre les mouvements sociaux en science politique :  
une histoire tumultueuse et pleine de promesses . . . . . 33**

*Pascale Dufour*

La question de la définition de l'objet d'étude ou comment distinguer  
les mouvements sociaux des autres formes d'action politique? . . . . . 33

Points clés . . . . . 37

La relation ambiguë de la science politique en Amérique du Nord aux  
mouvements sociaux : la question normative de la légitimité de l'objet  
d'étude dans les démocraties représentatives . . . . . 38

Points clés . . . . . 41

Comprendre et expliquer les MS : de la psychologie des foules à la  
mobilisation des ressources . . . . . 41

Points clés . . . . . 44

L'approche du processus politique : des avancées théoriques notoires,  
mais une circonscription très forte de l'objet . . . . . 45

Points clés . . . . . 47

Changements récents : l'individu dans les mouvements sociaux. . . . . 47

Bibliographie . . . . . 49

**Les coalitions : influence accrue et meilleure représentativité? . . . . . 53**

*Stéphanie Yates et Raymond Hudon*

Une réalité aux contours parfois imprécis . . . . . 54

Points clés . . . . . 58

Entre la volonté d'exercer une plus grande influence et celle  
de se tailler une place sur l'échiquier politique. . . . . 58

Créer une coalition pour faire face à un changement . . . . . 62

Le lobbying indirect comme voie privilégiée d'influence. . . . . 63

Illustration par deux cas . . . . . 64

Points clés . . . . . 67

Tension entre engagement, représentativité et représentation. . . . . 67

Retour sur les cas . . . . . 69

Points clés . . . . . 72

Un phénomène pérenne? . . . . . 72

Questions . . . . . 74

Pour en savoir plus . . . . . 74

Bibliographie . . . . . 75



<b>Protéger et encadrer la liberté d'association et le droit de pétition dans les régimes démocratiques</b> . . . . .	<b>79</b>
<i>Raymond Hudon</i>	
Une émergence sous protection juridique . . . . .	81
Points clés . . . . .	84
Une progression sous influence . . . . .	84
Points clés . . . . .	90
Une explosion au rythme des changements sociaux . . . . .	91
Points clés . . . . .	95
Déclarer et enregistrer les démarches d'influence . . . . .	96
Points clés . . . . .	99
Conclusion : jusqu'où peut-on et doit-on aller? . . . . .	99
Questions . . . . .	101
Bibliographie . . . . .	102
<b>Le syndicalisme est-il un groupe de pression?</b> . . . . .	<b>105</b>
<i>Thomas Collombat et Yanick Noiseux</i>	
Introduction . . . . .	105
Le syndicalisme québécois : un portrait . . . . .	107
La grande transformation du travail . . . . .	110
L'effritement du pacte néo-corporatiste . . . . .	113
Enjeux et défis actuels (1) : Le syndicalisme face à la transformation du travail . . . . .	116
Enjeux et défis actuels (2) : Le syndicalisme face à l'austérité . . . . .	122
Conclusion . . . . .	125
Questions . . . . .	126
Bibliographie . . . . .	127
<b>L'Union des producteurs agricoles : un puissant lobby</b> . . . . .	<b>131</b>
<i>Michel Morisset</i>	
Naissance du syndicalisme agricole . . . . .	131
Points clés . . . . .	135
La quête d'une politique agricole . . . . .	135
Points clés . . . . .	139

Les grands dossiers historiques . . . . .	139
Coopératives ou plan conjoint . . . . .	139
Gestion de l'offre . . . . .	140
Convention de vente ou vente individuelle. . . . .	140
L'assurance stabilisation des revenus agricoles. . . . .	141
Libéralisation du commerce. . . . .	142
Environnement . . . . .	142
Points clés . . . . .	143
Les enjeux à venir . . . . .	143
La représentation . . . . .	144
La transformation des structures agroalimentaires . . . . .	146
Le rôle de l'État . . . . .	147
Points clés . . . . .	148
Conclusion . . . . .	149
Bibliographie . . . . .	149
<b>Les groupes environnementaux québécois et leurs actions . . . . .</b>	<b>151</b>
<i>Annie Chaloux et Eugénie Dostie-Goulet</i>	
Introduction . . . . .	151
Le mouvement environnemental contemporain : ses assises et son évolution . . . . .	152
Points clés . . . . .	157
Évolution des groupes environnementaux au Québec . . . . .	157
Points clés . . . . .	161
Typologie d'action / spectre des groupes québécois . . . . .	161
a) Actions directes non violentes. . . . .	163
b) Individualistes . . . . .	164
c) Protestation collective – pressions externes indirectes . . . . .	164
d) Protestation collective – pressions externes directes . . . . .	166
e) Participation institutionnelle à la décision politique . . . . .	167
f) Intégration à la vie politique. . . . .	168
Points clés . . . . .	170
Conclusion . . . . .	170
Questions . . . . .	171
Bibliographie . . . . .	171

**L'expression de la fonction de groupe d'intérêt  
du mouvement des femmes au Québec . . . . . 175**

*Chantal Maillé*

Introduction . . . . .	175
Les groupes de femmes et l'État québécois . . . . .	178
Points clés . . . . .	181
La marche Du pain et des roses . . . . .	181
La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 . . . . .	183
Points clés . . . . .	187
Les suites de la Marche mondiale de 2000 . . . . .	188
Points clés . . . . .	190
Conclusion . . . . .	191
Questions . . . . .	192
Bibliographie . . . . .	192

**Radiographie d'un conflit: le cas du printemps érable . . . . . 195**

*Jean-Patrick Brady et Jean-Herman Guay*

Introduction . . . . .	195
Cadre méthodologique . . . . .	196
Points clés . . . . .	201
Opérationnalisation du cadre méthodologique . . . . .	201
Points clés . . . . .	204
L'analyse du conflit . . . . .	204
Temps 1: La position des acteurs au début de la grève étudiante (février 2012) . . . . .	204
Points clés . . . . .	206
Temps 2: La position des acteurs au moment de l'élection de septembre 2012 . . . . .	206
Points clés . . . . .	209
Temps 3: La position des acteurs lors du Sommet sur l'enseignement supérieur . . . . .	209
Points clés . . . . .	213
Discussion . . . . .	213
Conclusion . . . . .	215
Questions . . . . .	215
Bibliographie . . . . .	215

<b>Les luttes relatives au logement au Québec : un portrait historique . . . . .</b>	<b>219</b>
<i>Jean-Vincent Bergeron-Gaudin</i>	
Introduction . . . . .	219
Une mise en contexte historique . . . . .	220
La préhistoire avant l'émergence des mouvements urbains . . . . .	220
L'intensification des luttes dans les années 1960 . . . . .	221
La prolifération des groupes dans les années 1970 . . . . .	223
La concertation pour le logement social dans les années 1980 et 1990 . . . . .	225
De nouvelles problématiques dans les années 2000 et 2010 . . . . .	226
Points clés . . . . .	228
Les configurations actuelles des luttes . . . . .	229
Les acteurs collectifs . . . . .	229
Les principaux programmes gouvernementaux . . . . .	232
Points clés . . . . .	234
Quelques pistes de recherche . . . . .	234
Conclusion . . . . .	236
Questions . . . . .	237
Bibliographie . . . . .	237
 <b>Notes biographiques sur les auteurs . . . . .</b>	 <b>241</b>

# Introduction

JEAN-PATRICK BRADY

STÉPHANE PAQUIN

**D**epuis l'émergence de la démocratie comme système politique viable, les groupes d'intérêt<sup>1</sup> et les mouvements sociaux cherchent à influencer les décideurs ou encore à être intégrés aux différentes étapes de la production des politiques publiques. L'importance de ces acteurs est telle que les États ont encadré les pratiques et développé des dispositifs afin de favoriser le dialogue sans pour autant qu'elles soient les mêmes d'un pays à l'autre.

Mais de quoi parle-t-on lorsqu'on parle de groupe d'intérêt et de mouvements sociaux? Saurugger et Grossman adoptent une définition large de ce que représente des groupes d'intérêts qui sont: «compris comme des entités cherchant à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public. Cette définition inclut aussi bien les associations, les syndicats, les entreprises que les mouvements sociaux» (2006: 198). D'un point de vue pluraliste, Truman définit les groupes d'intérêt comme n'importe «quel groupe qui est basé sur une ou plusieurs valeurs partagées et fait certaines créances envers d'autres groupes ou organisations dans la société pour la création, le maintien ou l'amélioration des formes de comportement impliquées à travers les valeurs partagées» (1951: 33). De manière simplifiée, mais précise, Thomas les définit comme des associations d'individus ou d'organisations, généralement organisées formellement, qui tentent d'influencer les politiques publiques (2001: 7-8). En ce qui concerne les mouvements sociaux, Alain Touraine les définit comme: «la conduite collective organisée d'un

---

1. Il est aussi possible de parler de groupes de pression. Dans le cadre de ce livre, nous ne ferons pas de distinctions entre les deux concepts.

acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète» (1978 : 107-108). De son côté, Erik Neveu les voit comme une : « forme d'action collective concertée en faveur d'une cause [...]. Il s'agit d'un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une cause » (1996 : 11).

Cette pluralité de définitions démontre aussi que l'analyse de la participation et de l'influence de différents groupes d'intérêt et des mouvements sociaux dans la sphère politique est l'une des questions fréquemment soulevées dans les sciences sociales. Malgré cette importance, ce thème a été étudié de manière fluctuante au courant des dernières décennies. Le début de l'analyse de la participation des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux date des travaux sur le pluralisme de Bentley (1908) et Truman (1951). Dans les décennies qui ont suivi, les recherches ont pris plusieurs directions. Des années 1960 aux années 1980, le cadre pluraliste a été critiqué sur différents points. Il faut souligner ici les travaux américains de Lowi (1969), Heclo (1977) et Mackenzie, (1987) ou encore Maloney, Jordan et Mac Laughlin (1994). Du côté européen, des chercheurs ont développé des approches différentes, basées principalement sur le néo-corporatisme (Schmitter, 1974, Lehmbruch et Schmitter, 1982). Depuis les années 1990, de nouvelles études ont diversifié les analyses et se sont penchées sur le rôle des réseaux dans les politiques publiques (Marsh, 1998 ; Le Galès et Thatcher, 1995), le concept de gouvernance (Cowles, 1995 Tarrow, 1995) ou encore le rôle de la concertation (Picchieri, 2002), de la délibération (Manin, 2002) et des négociations dans les politiques publiques (Elster, 1994). Quant aux mouvements sociaux, leur analyse a pris de plus en plus d'ampleur à partir des années 1970, à la suite des mouvements des droits civiques et du mouvement contre la guerre au Vietnam. Bien que récents, ces travaux possèdent quelques grands classiques des sciences sociales permettant de mieux comprendre plusieurs phénomènes. Parmi ceux-ci, soulignons les écrits sur l'institutionnalisation des démocraties représentatives de Skocpol (1979), le répertoire d'action de Tilly (1984), l'institutionnalisation des mouvements sociaux de Ramos et Rodgers (2015) et la société de mouvements de Meyer et Tarrow (1998)<sup>2</sup>.

---

2 Ce ne sont que quelques-uns des écrits fondamentaux sur la question. Les chapitres 1 et 2 portent précisément sur les théories des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux.

Au Québec, l'analyse des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux a été délaissée dans les dernières années et, finalement, peu d'analyses récentes ont été produites afin de mieux comprendre l'ensemble du contexte qui nous est propre. Bien qu'à travers les décennies des chercheurs québécois se soient penchés sur certains groupes d'intérêt ou mouvements sociaux, aucun livre récent n'a été en mesure de présenter une analyse globale des grands groupes d'intérêt et des mouvements sociaux. Sans faire une recension complète des ouvrages destinés au rôle des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux au Québec, certains chercheurs se sont penchés sur le rôle des syndicats (Rouillard, 2008; Rouillard, 2004; Bélanger et coll., 2001; Piote, 1998). Il existe aussi quelques ouvrages sur le mouvement étudiant (Simard, 2013; Lacoursière 2007). L'un des sujets qui ont été fréquemment analysés est le modèle de concertation québécois (Côté et coll., 2009, Rouillard et coll., 2004; Bourque, 2000; Archibald, 1983). Quant aux mouvements sociaux, les livres sont plutôt rares (Dupuis-Déri; 2013; Dupuis-Déri, 2008; Vaillancourt, 1981). Les dernières années ont toutefois marqué un regain d'intérêt, principalement attribuable au printemps érable de 2012 (Tremblay et coll., 2015).

Ce livre se veut donc un point de départ dans la compréhension de plusieurs de ces groupes et mouvements qui sont présents dans le paysage socio-politique québécois depuis des décennies, voire plus. Grâce à la participation de chercheurs provenant de différents horizons, cet ouvrage va permettre de mieux comprendre les phénomènes que vit le Québec depuis plusieurs années. L'objectif de ce livre est de proposer un manuel d'introduction rigoureux et complet sur l'étude et l'analyse des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux. Dans un premier temps, le livre propose une section visant à mieux comprendre les différentes théories qui existent sur les liens entre les groupes d'intérêt et l'État et le cadre qui les régit. Le chapitre 1, rédigé par Patrick Hassenteufel, porte sur les théories des groupes d'intérêt dans l'analyse des politiques publiques. Le chapitre 2, de Pascale Dufour, porte aussi sur les théories des mouvements sociaux. Le chapitre 3 présente les différentes approches portant sur les coalitions. Il est rédigé par Stéphanie Yates et Raymond Hudon. Raymond Hudon présente dans le chapitre 4 le cadre de la liberté d'association et le droit de pétition dans les régimes démocratiques.

Après avoir regardé les aspects plus théoriques des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux, la deuxième partie du livre traite d'enjeux un peu plus appliqués, par l'entremise de cas québécois. Le chapitre 5 analyse l'évolution et les fondements du syndicalisme québécois. Il est

écrit par Yanick Noisieux et Thomas Collombat. Le chapitre 6, rédigé par Michel Morisset, porte sur le milieu agricole québécois et plus précisément l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le chapitre 7, écrit par Annie Chaloux et Eugénie Dostie-Goulet, analyse les groupes environnementaux québécois. Le chapitre 8 porte sur les groupes et mouvements de femmes au Québec. Il est rédigé par Chantal Maillé. Le chapitre 9, écrit par Jean-Patrick Brady et Jean-Herman Guay, analyse le printemps érable de 2012 sous un angle méthodologique novateur : les analyses en composantes principales. Finalement, le chapitre 10 regarde les groupes et mouvements sociaux travaillant sur les questions de logements sociaux. Il est écrit par Jean-Vincent Bergeron-Gaudin.

## BIBLIOGRAPHIE

- Archibald, Clinton. *Un Québec corporatiste : corporatisme et néo-corporatisme : du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie corporatiste politique : le Québec de 1930 à nos jours*. Québec, Éditions Asticou, 1983.
- Bélanger, Yves, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.). *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*. Montréal, Éditions Comeau et Nadeau, 2001.
- Bentley, Arthur. *The Process of Government. A Study of Social Pressures*. Cambridge, The John Harvard Library, 1908.
- Bourque, Gilles L. *Le modèle québécois de développement*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2000.
- Côté, Louis, Benoit Lévesque et Guy Morneau (dir.). *État stratège et participation citoyenne*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.
- Cowles, Maria G. « Setting the agenda for a new Europe: The ERT and ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 33, n° 4, 1995, p. 501-526.
- Dupuis-Déri, Francis (dir.). *Québec en mouvements : idées pratiques et militantes contemporaines*. Montréal, Éditions Lux, 2008.
- Dupuis-Déri, Francis. *À qui la rue ? Répression policière et mouvements sociaux*. Montréal, Écosociété, 2013.
- Elster, Jon. « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes ». *Revue française de science politique*, n° 44, vol. 4, 1994, p. 187-256.
- Hecko, Hugh. *The Government of Strangers. Executive Politics in Washington*. Washington D.C., The Brookings Institution, 1977.
- Lacoursière, Benoît. *Le mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*. Montréal, Sabotard, 2007.



- Le Galès Patrick et Thatcher Mark. *Les réseaux de politiques publiques. Débats autour des policy networks*. Paris, Éditions L'Harmattan, 1995.
- Lehmbruch, Gerhard et Schmitter, Philippe C. (dir.). *Patterns of Corporatist Policy-Making*. Londres, Sage Publications, 1982.
- Lowi, Theodor. *The End of Liberalism: Ideology, Policy and the Crisis of Public Authority*. New York, Norton, 1969.
- Mackenzie, Calvin. *The In-and-Outers. Presidential Appointees and Transient Government in Washington*. Baltimore, The John Hopkins University Press, 1987.
- Maloney, William, Jordan, Grant et Mac Laughlin, Andrew. «Interest Groups and Public Policy: The Insider / Outsider Model Revisited». *Journal of Public Policy*, vol 14, n° 1, 1994, p. 17-38
- Manin, Bernard. «L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques». *Revue Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 37-52.
- Marsh, David. *Comparing Policy Networks*. Buckingham, Open University Press, 1998.
- Meyer, David S. et Sidney G. Tarrow (dir.). *The Social Movement Society: Contentious Politics for a New Century*. Lanham, Rowman & Littlefield, 1998.
- Neveu, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte, 1996.
- Pichierri, Angelo. «Concertation and local development». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 26, n° 4, 2002, p. 689-706.
- Piotte, Jean-Marc. *Du combat au partenariat, Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*. Montréal, Éditions Nota bene, 1998.
- Ramos, Howard et Kathleen Rodgers. *Protest and Politics. The Promises of Social Movement Societies*. Vancouver, UBC Press, 2015.
- Rouillard, Christian et coll. *La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004.
- Rouillard, Jacques. *Le syndicalisme québécois: deux siècles d'histoire*. Montréal, Éditions Boréal, 2004.
- Rouillard, Jacques. *L'expérience syndicale au Québec: ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*. Montréal, VLB Éditeur, 2008.
- Saurugger, Sabine et Emiliano Grossman. «Les groupes d'intérêt français: transformation des rôles et des enjeux politiques». *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 2, 2006, p.197-203.

- Schmitter, Philippe. « Still the century of corporatism? ». *Review of Politics*, vol. 36, n° 1, 1974, p. 86-131.
- Simard, Marc. *Histoire du mouvement étudiant québécois 1956-2013: des Trois Braves aux carrés rouges*. Presses de l'Université Laval, Québec, 2013.
- Skocpol, Theda. *States and Social Revolutions. A Comparative Analysis of France, Russia and China*. New York, Cambridge University Press, 1979.
- Tarrow, Sidney. « States and opportunities: The political structuring of social movements ». Dans Doug McAdams, John McCarthy et Mayer Zald (dir.). *Comparative perspectives on social movements: Opportunities, mobilizing structures and framing*. Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- Thomas, Clive. *Political Parties and Interest Groups: Shaping Democratic Governance*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2001.
- Tilly, Charles. « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Revue Vingtième siècle*, vol. 4, n° 1, 1984, p. 89-108.
- Touraine, Alain. *La voix et le regard*. Paris, Éditions Le Seuil, 1978.
- Tremblay, Pierre-André, Michel Roche et Sabrina Tremblay. *Le printemps québécois: le mouvement étudiant de 2012*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015.
- Truman, David. *The Governmental Process: Political Interests and Public Opinion*. New York, Knopf, 1951.
- Vaillancourt, Jean-Guy. « Deux mouvements sociaux québécois: le mouvement pour la paix et le mouvement vert ». Dans Gérald Daigle et Guy Rocher. *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981.

# Les groupes d'intérêt et les mouvements sociaux dans l'analyse des politiques publiques

PATRICK HASSENTEUFEL

L'analyse des politiques publiques, telle qu'elle s'est développée aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre des *policy sciences*, a longtemps porté une faible attention aux acteurs extérieurs à l'État. Cette situation peut paraître paradoxale dans la mesure où, d'une part, la science politique états-unienne s'était, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, à la suite de Bentley (1908), intéressée aux groupes d'intérêt en portant attention aux phénomènes de lobbying auprès des élus du Congrès et de l'administration fédérale et, d'autre part, l'analyse des politiques publiques s'est historiquement développée dans le cadre de la science politique avec le rôle clé joué par Charles Merriam et Harold Lasswell, tous deux professeurs de science politique à l'université de Chicago, où Merriam a notamment formé David Truman, considéré comme la figure centrale de la vogue politique et intellectuelle en faveur du pluralisme après 1945 (Courty, 2006, p. 9). On peut toutefois expliquer ce paradoxe par la distanciation de l'analyse des politiques publiques de la science politique du fait du projet porté par Merriam, puis par Lasswell, de créer une nouvelle science : celle des politiques publiques (*policy sciences*) sur la base de savoirs multiples allant bien au-delà de la science politique, notamment l'analyse des systèmes, les mathématiques, l'économie et la gestion. Le but assigné à cette nouvelle discipline était de produire des connaissances scientifiques applicables à la résolution des problèmes se posant à l'État. Il s'agissait donc avant tout d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en donnant des fondements scientifiques à l'action étatique (Hassenteufel, 2011). La finalité est de ce fait

différente des premiers travaux de science politique s'intéressant aux groupes d'intérêt dont la visée normative était celle de la moralisation du système politique en mettant en avant la nécessaire réglementation des lobbies.

Ce n'est qu'avec le réinvestissement des politiques publiques par la science politique dans les années 1960 que les groupes d'intérêt sont devenus un objet majeur de recherche et de questionnement dans cette perspective. C'est dans ce contexte qu'a été développé, toujours aux États-Unis, un premier cadre d'analyse des politiques publiques centré sur les groupes d'intérêt: le pluralisme (qui va au-delà de cet aspect), fortement développé depuis les années 1950 à la suite de Truman qui, dans son ouvrage de 1951, s'inspire de Bentley. Toutefois, comme nous le verrons dans notre première partie qui porte sur les principaux cadres d'analyse des politiques publiques intégrant les groupes d'intérêt et/ou les mouvements sociaux, la principale limite du cadre d'analyse pluraliste est de se focaliser sur une séquence de l'action publique: celle de la décision, tout comme les *policy sciences* d'ailleurs. Cette limite permet de comprendre le développement de deux autres cadres d'analyse portant sur d'autres séquences. Le premier est la sociologie des problèmes publics, qui s'intéresse à l'amont de la décision, à savoir la construction et la formulation des problèmes dont se saisissent les acteurs d'une politique publique ainsi que les modalités de leur mise sur agenda, prélude à toute décision publique. Ce cadre d'analyse conduit aussi à s'intéresser aux phénomènes de mobilisation, donc aux mouvements sociaux cherchant à faire prendre en compte des enjeux et des problèmes par les autorités publiques. Le second cadre d'analyse est l'approche corporatiste, qui, en mettant en avant l'importance des phénomènes de monopolisation de la représentation, à rebours de l'approche pluraliste, s'intéresse aussi à la place de groupes d'intérêt fortement institutionnalisés par l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces trois approches (pluraliste, construction des problèmes publics et corporatiste) forment en quelque sorte les cadres d'analyse classiques de l'analyse des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux dans l'action publique. Comme nous le verrons dans une deuxième partie, ils sont aujourd'hui mis à l'épreuve par une série d'évolutions, en particulier l'importance prise par les niveaux supranationaux, tant pour les groupes d'intérêt que pour les mouvements sociaux, leur professionnalisation qui modifie leur répertoire d'action publique et leur autonomisation croissante par rapport aux autorités publiques.

## LES CADRES D'ANALYSE DU RÔLE DES GROUPES D'INTÉRÊT ET DES MOUVEMENTS SOCIAUX DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

### Le cadre d'analyse pluraliste : la concurrence pour l'influence sur la décision publique

L'approche pluraliste s'inscrit dans la continuité de travaux menés depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle sur l'importance (et les dangers) du *lobbying* aux États-Unis (Courty 2006, p. 6-11). Les auteurs pluralistes mettent en évidence la capacité d'influence politique des représentants de groupes sociaux et économiques, qualifiés le plus souvent de groupes de pression (*pressure groups*), mais aussi parfois de groupes d'intérêt (*interest groups*). Les travaux pluralistes se sont centrés sur la question de l'influence des groupes d'intérêt sur la décision publique à partir d'une analogie entre le système politique et le marché. Les groupes de pression sont présentés comme étant en situation de concurrence permanente entre eux afin de peser sur la décision. Celle-ci est ouverte et, du fait de la diversité des groupes, leur poids varie en fonction des enjeux et des alliances qu'ils sont en mesure de nouer entre eux et avec les élus. Il en résulte une vision en termes d'équilibre des pouvoirs (*checks and balances*) garantissant la satisfaction du plus grand nombre : « Le pouvoir politique est par définition dispersé dans une société démocratique moderne et la domination durable d'un groupe est empêchée par l'émergence permanente de nouveaux contre-pouvoirs, c'est-à-dire de groupes en opposition au groupe dominant. Il existe un très grand nombre de groupes qui se mobiliseront dès que l'un de leurs intérêts sera sérieusement menacé » (Grossman et Saurugger 2012, p. 68-69).

On trouve notamment cette conception chez Robert Dahl, qui a rédigé son ouvrage majeur *Who governs* (1961) dans l'intention de réfuter la conception élitiste du fonctionnement du système politique américain développée par Charles Wright Mills (1956) au niveau national et, au niveau local, par Floyd Hunter (1953), en confrontant son modèle polyarchique de la démocratie pluraliste à la réalité empirique de la pratique du pouvoir. Robert Dahl reproche aux auteurs précédents, qualifiés par lui de monistes, de ne mesurer que la réputation d'un groupe d'individus à détenir le pouvoir, et de confondre ainsi pouvoir d'influence et pouvoir réel concrétisé par des décisions effectives dans le cadre de politiques publiques. Il propose de déplacer la focale d'analyse vers l'étude minutieuse du processus qui conduit à la prise de décision dans le cadre d'une méthode qualifiée de décisionnelle. Il ne s'agit plus, comme chez Hunter, de déterminer qui a la réputation de détenir une grande influence,

mais d'observer quels sont les acteurs qui interviennent, de quelle manière, avec quel poids sur les politiques publiques. L'étude empirique de Robert Dahl porte sur un siècle de politiques publiques locales dans une ville moyenne américaine type: celle de New Haven. Sa démonstration empirique repose notamment sur deux politiques publiques: la politique de rénovation urbaine et la politique d'enseignement. Cette approche le conduit à identifier trois catégories d'acteurs capables d'influencer le contenu de la décision politique: les élus, les notables sociaux et les notables économiques. Il étudie ensuite l'influence de chaque type d'acteur (les deux derniers renvoyant à des groupes d'intérêt) dans la prise de décision à partir de leur capacité à initier ou à s'opposer à ces politiques. La prise en compte des origines sociales de ceux qui occupent les positions décisionnelles lui permet de souligner que les membres de la haute société n'ont pas une capacité à influencer ou à opposer leur veto supérieure à celle de ceux qui sont dotés de ressources sociales plus faibles. De plus, l'implication dans la prise de décision des notables économiques varie fortement entre les différents secteurs (forte dans les politiques de rénovation urbaines, faible dans les politiques d'éducation publique). Enfin, les élites économiques, dotées de ressources importantes (statut, moyens financiers, accès aux médias, etc.), ont tendance à se diviser sur certaines décisions, notamment sur celles qui sont à l'initiative du maire. Robert Dahl en conclut que les élites économiques, comme tout autre type d'élite politique, ne peuvent pas être considérées comme formant une élite du pouvoir.

Les travaux pluralistes se sont empiriquement orientés vers l'analyse des pratiques du *lobbying* auprès des élus. La notion de *lobbying* renvoie prioritairement à des contacts directs entre des représentants d'intérêts collectifs et des acteurs politiques afin d'influencer la décision publique. Ces contacts sont non seulement formalisés (dans le cadre d'auditions par des commissions parlementaires, d'entretiens avec des ministres ou de consultations officielles par l'administration), mais aussi informels (discussions téléphoniques, petits déjeuners, déjeuners ou dîners, réceptions mondaines, loisirs partagés...). Le *lobbying* repose donc principalement sur des ressources politiques (accès direct aux élus et aux gouvernants). Toutefois, les ressources d'expertise et les ressources matérielles jouent également un rôle important. Les premières permettent aux groupes d'intérêt qui en disposent de fonder leurs revendications sur des bases plus légitimes (par la production de données chiffrées notamment, conférant une apparence d'objectivité et de scientificité) et de présenter des propositions susceptibles d'être adoptées telles quelles, sous

la forme d'amendements parlementaires ou de décrets pré-rédigés, par exemple. Les ressources financières facilitent l'établissement de liens d'interdépendance avec des partis politiques, par le financement des campagnes électorales, en vue de la prise en compte, au niveau politique, des revendications et des positions d'un groupe d'intérêt, ou par l'octroi de « cadeaux » à des élus (voyages, invitations à des manifestations sportives ou culturelles prestigieuses...).

L'accent a également été mis, dans ce cadre, sur la prolifération des organisations de défense d'intérêts collectifs à partir des années 1960, en lien avec les « nouveaux mouvements sociaux » (organisations de défense de l'environnement, organisations féministes, organisation de défense des droits des minorités...) qui ont eux-mêmes suscité l'émergence de groupes visant à leur faire contrepoids (les organisations fondamentalistes notamment). Un autre facteur de cette évolution est le développement des politiques publiques fédérales et étatiques qui a entraîné l'organisation des publics concernés et des mobilisations collectives, en vue de la prise en charge de nouveaux enjeux par les différentes autorités publiques.

Le cadre d'analyse pluraliste et ses présupposés a été contesté à partir de la fin des années 1960 (Mac Farland 1987), tout d'abord par les auteurs se revendiquant comme « néopluralistes ». Ils ont mis en avant les fortes inégalités de ressources entre groupes d'intérêt, ce qui les a conduits à relativiser l'ouverture des processus décisionnels aux différents acteurs non étatiques, sur la base du constat du poids prépondérant de groupes dotés de ressources plus importantes<sup>1</sup>, en particulier les groupes d'intérêt économiques représentant les intérêts des employeurs de secteurs de production économique importants (industriels, énergétiques...) ou de certaines professions très organisées (médecins, agriculteurs, avocats...). L'ouverture de la décision publique à un grand nombre de groupes d'intérêt a également été remise en cause par ceux qui, comme Lowi (1969), ont mis en avant l'existence de relations stabilisées entre des élus au Congrès, des segments de l'administration et un nombre réduit de groupes d'intérêt formant des triangles de fer (*iron triangles*). Ces critiques ont contribué à mettre en avant la distinction entre groupes inclus (*insiders*) dans une politique publique et groupes exclus (*outsiders*) (Maloney, Jordan et Mac Laughlin 1994) de l'action publique. D'autres travaux ont souligné la forte circulation entre les groupes d'intérêt, l'administra-

---

1. Comme le soulignait déjà Elmer Schattschneider en 1960 : « il y a une fausse note dans le paradis pluraliste : le chœur des anges chante avec un fort accent de classe supérieure » (p. 35).

tion fédérale et le Congrès pour rendre compte des phénomènes de domination de certains groupes sur des politiques publiques du fait de leur accès privilégié au pouvoir politico-administratif. Ils donnent à voir un État américain dont les politiques publiques seraient entre les mains « d'oiseaux de passage » (Hecl, 1977) ou de « *short timers* » (Mackenzie, 1987) recourant systématiquement à des « *revolving doors*<sup>2</sup> » entre administration, Congrès et secteur privé (Lewis, 2008). Cette circulation, qui concerne en particulier les *staffers* du Congrès et les *political appointees* qui constituent l'élite de la branche exécutive, conduirait à un « gouvernement par les tiers » – *government of strangers* – (Hecl, 1977) limitant les capacités d'autonomisation et d'action de l'État fédéral vis-à-vis de son environnement politique et social.

Dans le prolongement de cette perspective a été également souligné le rôle de certains groupes d'intérêt comme acteurs veto (*veto players*) que Tsébelis définit comme des « acteurs individuels ou collectifs dont l'accord est nécessaire pour modifier *le statu quo*. Il en résulte que tout changement nécessite un accord unanime de tous les acteurs veto » (p. 19). Si les groupes d'intérêt ne sont pas la seule catégorie d'acteurs veto puisque Tsébelis met en avant le rôle des acteurs veto institutionnels et les acteurs veto partisans, un certain nombre de travaux portant sur les États-Unis, puis sur des pays européens, ont mis en évidence leur rôle clé d'obstacle au changement dans certains domaines de politiques publiques. La santé en offre un bon exemple avec aux États-Unis le rôle important joué non seulement par la profession médicale organisée, mais aussi par les assureurs privés et les syndicats de salariés pour s'opposer aux différents projets de création d'un système d'assurance maladie élargi (Hacker, 2002). Ce rôle des groupes d'intérêt médicaux se retrouve en Europe (Hassenteufel, 1997). Le rôle des groupes d'intérêt dans la continuité de l'action publique a été plus récemment souligné par d'autres auteurs comparant un grand nombre de décisions dans la moyenne durée aux États-Unis (Baumgartner *et al.*, 2008). Ils ont mis en évidence leur rôle de facteur de stabilité par leur participation, aux côtés d'élus, d'acteurs administratifs et d'experts, à des constellations d'acteurs fortement structurées et dotées de ressources importantes.

---

2. L'expression « *revolving door* », littéralement « porte à tambour », désigne la pratique consistant pour des acteurs à occuper successivement des positions au sein de l'administration, du Congrès et des lobbies.



La perspective pluraliste a toutefois aussi conduit à s'intéresser aux mouvements sociaux apparus, à partir de la fin des années 1960, notamment pour faire contrepoids à ces intérêts fortement organisés (mouvements de consommateurs, associations de défense de l'environnement, associations de patients...) et qui, dans certains secteurs de politique publique, ont cherché à modifier les relations de pouvoir établies. Dans cette perspective, la contribution des mouvements sociaux au changement a pu être soulignée. C'est le cas de l'approche en termes d'équilibre interrompu (*punctuated equilibrium*) qui fait du changement d'image de la politique publique (*policy image*) le facteur déclencheur du changement. C'est lorsque la représentation dominante d'une politique publique est contestée que des mouvements sociaux peuvent jouer un rôle dans la politique publique. Un des exemples analysés dans cette perspective est celui de l'énergie nucléaire civile aux États-Unis. Tant qu'elle s'appuyait sur une représentation dominante, associée au progrès économique et à l'expertise technique, la stabilité de la politique publique, conduite par un nombre réduit d'acteurs, était assurée. Cette configuration monopolistique a commencé à être remise en cause à partir du moment où des acteurs extérieurs à l'État, au départ marginaux, ont été en mesure de diffuser une autre image associant l'énergie nucléaire au danger (d'accident) et à la dégradation de l'environnement (question des déchets en particulier) (Baumgartner et Jones 1993, p. 59-82).

Le rôle des mouvements sociaux a toutefois été plus systématiquement pris en compte dans le cadre de la sociologie des problèmes publics qui opère un changement de focale important par rapport à l'approche pluraliste : de la décision publique à son amont, à savoir la construction des problèmes publics et leur mise sur agenda.

### **Les mouvements sociaux dans la construction des problèmes publics et leur mise sur agenda**

Ce cadre d'analyse, lui aussi développé à partir des années 1960 aux États-Unis, met en effet l'accent sur le rôle des acteurs qui effectuent le travail de construction des problèmes publics. Howard Becker a fortement contribué à développer cette perspective « constructiviste » à partir de l'idée centrale selon laquelle « pour comprendre complètement un problème social, il faut savoir comment il a été amené à être défini comme un problème social » (Becker 1966, p. 11). Les problèmes sont le fruit d'un travail d'étiquetage, de labellisation accompli par des acteurs

collectifs (que Becker qualifie « d'entrepreneurs moraux ») dans le cadre d'un processus politique, comme il l'a montré à travers le cas de la pénalisation de la consommation de marijuana dans les années 1930 (Becker 1963).

L'apport principal du constructivisme est donc de prendre en compte le rôle d'acteurs sociaux dans la définition des problèmes: « Du plus tragique au plus anecdotique, tout fait social peut potentiellement devenir un "problème social" s'il est constitué par l'action volontariste de divers opérateurs (presse, mouvements sociaux, partis, *lobbies*, intellectuels...) comme une situation problématique devant être mise en débat et recevoir des réponses en termes d'action publique (budgets, réglementation, répression...) » (Neveu 1999). C'est par la mobilisation d'acteurs sociaux que des problèmes deviennent publics. L'objet d'analyse devient alors dans ce cadre la façon dont les acteurs sociaux définissent un problème et sont conduits à formuler des demandes auprès d'autorités publiques. On peut distinguer deux cas de figure principaux: celui de la mobilisation d'acteurs directement concernés et celui de la mobilisation d'acteurs spécialisés dans la prise en charge de revendications collectives (syndicats, associations, groupes de pression, groupements religieux, partis politiques, médias...). De fait, dans la plupart des situations concrètes, les deux types d'acteurs se mêlent puisqu'on trouve dans le cadre de la mobilisation autour d'un problème, qui permet sa construction en problème public, à la fois des personnes directement concernées et des acteurs revendicatifs spécialisés qui relaient ces demandes. Dans les travaux constructivistes, la notion la plus couramment utilisée est celle de *claims-maker*, que l'on pourrait traduire par « producteur (ou entrepreneur) de revendication (ou de cause) ». Un des premiers exemples, souvent cité et repris, est celui des « croisades symboliques » analysées par Gusfield (1963) pour la lutte contre la consommation d'alcool (rôle des mouvements pour la tempérance, d'inspiration religieuse). À l'origine du processus de publicisation d'un problème on trouve donc la mobilisation d'acteurs sociaux touchés ou sensibilisés par une question qu'ils vont diffuser. La plupart des travaux portant sur la construction de problèmes publics mettent de ce fait l'accent sur le rôle des mobilisations collectives.

Le rôle des mouvements sociaux concerne aussi la mise sur agenda. Ainsi le premier modèle de mise sur agenda que Philippe Garraud (1990) distingue, dans sa typologie souvent citée, est celui de la participation (ou de la mobilisation externe). Dans ce cas, l'initiative revient à des groupes extérieurs à l'État plus ou moins fortement organisés qui se

mobilisent, parfois de façon conflictuelle, auprès des autorités publiques. Le soutien de l'opinion publique est recherché afin de faire pression sur l'État et de légitimer des revendications. Les actions menées (grèves, manifestation, actions symboliques, violences...) visent à attirer l'attention des médias et par-delà celle des acteurs politiques et de l'opinion. Souvent sont également recherchés des relais qui vont porter un problème au sein d'arènes publiques. Philippe Garraud donne comme exemple de ce premier modèle le rôle du mouvement SOS Racisme dans la mise sur agenda de la question de la non-discrimination des Français d'origine étrangère (et des étrangers de manière générale) dans les années 1980 en France. Un exemple plus récent est fourni par la mobilisation des Enfants de Don Quichotte en faveur des SDF durant l'hiver 2006-2007, qui a pris la forme spectaculaire de l'installation de plusieurs centaines de tentes le long du canal Saint-Martin à Paris. Elle a entraîné la mise sur agenda du principe du « droit au logement opposable » inscrit dans une loi votée peu de temps après.

### **Le cadre d'analyse (néo)corporatiste : monopole de la représentation et participation à la mise en œuvre**

La critique la plus systématique et la plus directe du cadre d'analyse pluraliste a été développée par les auteurs définissant leur approche comme corporatiste à la suite de Philippe Schmitter (1974). Il oppose deux grands types de représentation des intérêts à partir de six variables : le degré de concentration de la représentation (c'est-à-dire l'étendue des intérêts et des groupes représentés), la nature de l'adhésion (obligatoire ou volontaire), le degré de concurrence (existence ou non de monopoles), le degré de centralisation de l'organisation, son degré d'institutionnalisation et la nature des intérêts défendus. L'existence de modes de représentation des intérêts qu'il qualifie de néo-corporatiste – sous la forme de groupes monopolistiques fortement institutionnalisés et centralisés, représentant des intérêts socio-économiques ou professionnels larges, parfois à adhésion obligatoire, mais dans un cadre institutionnel démocratique (le corporatisme renvoyant à des régimes autoritaires où les groupes d'intérêt sont créés et directement contrôlés par l'État) – le conduit à mettre en cause la vision pluraliste des politiques publiques comme résultat de la compétition ouverte et libre entre des multiples groupes exerçant une pression sur l'État. De plus, Philippe Schmitter ne limite pas l'étude du rôle des groupes d'intérêt dans l'action publique à

la séquence décisionnelle, puisqu'il souligne l'importance de la place des organisations corporatistes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Les premiers travaux (néo-)corporatistes, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, ont cherché à identifier des situations nationales et sectorielles correspondant au néocorporatisme, qualifiées respectivement de macro-corporatisme et de mésocorporatisme (ou corporatisme sectoriel), ce qui a débouché sur des typologies permettant de classer des pays et des secteurs en fonction de leur degré de corporatisme ou de pluralisme le long d'un continuum. Dans ce cadre, l'Autriche a été souvent analysée comme un cas paradigmatique de néocorporatisme, et certains secteurs tels que l'agriculture caractérisés comme correspondant le plus souvent au corporatisme sectoriel.

Au-delà des débats comparatifs qu'elle a suscités, l'approche corporatiste a surtout permis d'articuler deux questionnements souvent dissociés dans les travaux sur les groupes d'intérêt, en particulier dans les travaux pluralistes (Davis et Wurth 1993) : un questionnement interne renvoyant à la sociologie de l'action collective et un questionnement externe renvoyant aux politiques publiques. En effet, dans la plupart des travaux corporatistes, l'articulation entre logiques internes et logiques externes est au cœur de l'analyse. La première est une logique de l'adhésion et de la participation, centrée sur les rapports entre les dirigeants du groupe et les adhérents ; la seconde est une logique de l'influence et de la participation aux politiques publiques, centrée sur les interactions entre les groupes d'intérêt et d'autres acteurs, en particulier l'État. Les groupes corporatistes privilégient la logique externe : ils sont principalement orientés vers l'interaction avec l'État et avec d'autres groupes dans le cadre des politiques publiques et leurs différentes séquences – formulation des problèmes, mise sur agenda, décision, mise en œuvre... Toutefois, cette logique s'articule avec la logique interne, dans la mesure où l'interaction avec l'État structure l'organisation. L'institutionnalisation du groupe par l'État, donc son renforcement matériel et organisationnel, lui permet de peser sur l'adhésion en offrant notamment des biens sélectifs à ses membres : postes, aides matérielles, rétributions diverses... Cette articulation est maximale lorsque l'État met en place des institutions monopolistiques de représentation à adhésion obligatoire.

Par là le néocorporatisme et le corporatisme sectoriel peuvent se comprendre comme le produit d'un échange politique, portant sur « le consensus social ou l'ordre social », reposant sur des biens politiques

(légitimité, paix sociale, prévisibilité, institutions...) supposant la capacité des acteurs organisés qui s'y engagent à en garantir la stabilité (Pizzorno 1978, p. 279). Pour un groupe d'intérêt, s'engager dans un tel échange permet, d'une part, d'obtenir la satisfaction de revendications par la garantie d'une position prééminente dans les processus décisionnels, d'autre part, en participant à la mise en œuvre des politiques publiques, de renforcer sa structuration interne par les ressources institutionnelles et matérielles qu'il obtient de l'État. Sa ressource principale est sa légitimité : c'est parce qu'un groupe apparaît fortement représentatif et défendant des valeurs socialement partagées qu'il peut obtenir une place privilégiée dans une politique publique. S'engage alors un jeu à somme positive : la reconnaissance du groupe d'intérêt renforce sa représentativité et sa légitimité auprès de ses adhérents, puisqu'il est en mesure d'obtenir satisfaction sur un certain nombre de revendications et d'offrir plus de biens sélectifs à ses membres (et à ses dirigeants). La contrepartie offerte par le groupe d'intérêt est l'acceptation de concessions (par exemple la modération salariale pour les syndicats) et surtout la garantie de l'absence de conflits ou de contestation de la politique publique décidée et mise en œuvre. Il offre donc du soutien politique et du consensus. Pour l'État, le lien privilégié établi avec un groupe d'intérêt fortement institutionnalisé permet un renforcement de sa connaissance du secteur (du fait notamment de la capacité d'expertise de celui-ci), facilite l'acceptation de la politique publique (absence de contestation) et garantit la mise en œuvre des décisions et des objectifs de la politique publique concernée. L'échange politique produit donc de la légitimité (le groupe d'intérêt est légitimé par l'État comme interlocuteur représentatif et comme défendant des revendications susceptibles d'être prises en compte ; les politiques publiques sont légitimées par l'acceptation du groupe d'intérêt représentant le public cible : salariés, agriculteurs, médecins, familles...), de la confiance (l'État satisfait des revendications, le groupe d'intérêt accepte les décisions publiques et garantit l'absence de conflictualité), de la prévisibilité et du consensus.

En cela l'échange politique, qui articule les deux dimensions interne et externe des groupes d'intérêt, est également un outil d'analyse du changement, dimension négligée par l'approche pluraliste. Les apports analytiques de l'approche corporatiste sont donc importants, mais la notion de corporatisme (tout comme le pluralisme d'ailleurs) pose le problème de renvoyer à la fois à une catégorie descriptive et à une catégorie analytique. C'est probablement ce qui explique un relatif déclin

des travaux renvoyant à cette approche depuis la fin des années 1990, dans un contexte d'érosion des modes de représentation et d'interaction corporatistes. Un autre facteur est sa moindre pertinence pour analyser les évolutions des groupes d'intérêt depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

### Points clés

- Le pluralisme est le premier cadre d'analyse des politiques publiques centré sur les groupes d'intérêt à avoir été développé (aux États-Unis depuis les années 1950). Il met l'accent sur la diversité des groupes d'intérêt et l'importance des pratiques de lobbying auprès des acteurs administratifs et politiques.
- La principale limite du cadre d'analyse pluraliste est de se focaliser sur une séquence de l'action publique : celle de la décision. Cette limite permet de comprendre le développement de deux autres cadres d'analyse portant sur d'autres séquences.
- La sociologie des problèmes publics s'intéresse à l'amont de la décision, à savoir la construction et la formulation des problèmes dont se saisissent les acteurs d'une politique publique ainsi que les modalités de leur mise sur agenda, prélude à toute décision publique. Elle a permis le développement de travaux portant sur les mouvements sociaux cherchant à faire prendre en compte des enjeux et des problèmes par les autorités publiques.
- L'approche corporatiste met en avant l'importance des phénomènes de monopolisation de la représentation, à rebours de l'approche pluraliste, et prend en compte la place de groupes d'intérêt fortement institutionnalisés par l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques. Elle analyse les relations entre l'État et les groupes d'intérêt en termes d'échange politique.

## LES ÉVOLUTIONS DU RÔLE DES GROUPES D'INTÉRÊT ET DES MOUVEMENTS SOCIAUX DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

La représentation des intérêts connaît en effet des transformations importantes depuis les années 1980 en particulier. Elles peuvent s'analyser à trois niveaux : celui du répertoire d'action (renforcement de la dimension de l'expertise), celui du niveau d'intervention auprès d'autorités

publiques (place croissante des niveaux supranationaux) et celui du type d'interaction (autonomisation accrue).

### **L'évolution du répertoire d'action publique des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux**

La notion de répertoire forgée par Charles Tilly (1984) pour analyser historiquement la transformation des formes de l'action collective permet aussi de mettre en évidence l'importance pour un groupe organisé du choix d'un mode d'action auprès des autorités publiques au sein d'un répertoire historiquement situé. Ce répertoire est aujourd'hui fortement diversifié et combine notamment des modes d'action hérités du répertoire du mouvement ouvrier et de celui des « nouveaux mouvements sociaux ». Pour le présenter, sous la forme du tableau ci-dessous, nous avons distingué les modes d'action directs des modes d'action indirects : les premiers visent à peser directement sur les autorités publiques et s'inscrivent dans le cadre d'une interaction étroite avec des acteurs étatiques, alors que les seconds sont destinés prioritairement à une opinion publique élargie susceptible de peser sur les autorités publiques. Il est également possible de distinguer les modes d'action qui s'inscrivent dans des stratégies d'influence et ceux qui s'inscrivent plutôt dans des stratégies de contestation. Remarquons aussi que le choix du mode d'action ne dépend pas seulement de la stratégie adoptée par une organisation collective dans un contexte donné et par rapport à un enjeu de politiques publiques, mais aussi des ressources dont il dispose. Ensuite, le choix d'un mode d'action n'est pas exclusif : la plupart du temps, les groupes d'intérêt combinent plusieurs modes d'action (dans la durée ou simultanément). Enfin, ces modes d'action s'articulent différemment avec les séquences de l'action publique : certains renvoient directement à des séquences spécifiques, d'autres correspondent à plusieurs séquences.

### Le répertoire d'intervention des groupes d'intérêt dans l'action publique

<b>Modes d'action directs</b>	<b>Ressources clés</b>	<b>Séquence de politique publique concernée</b>
Lobbying	Politiques Financières Expertise	Construction des problèmes Mise sur agenda Décision Mise en œuvre
Auditions et participation à des forums d'expertise	Institutionnelles Politiques Expertise	Construction des problèmes Mise sur agenda
Négociation	Institutionnelles Politiques Expertise	Décision Mise en œuvre
Action juridique	Expertise (juridique)	Mise sur agenda Mise en œuvre
Modes d'action indirects	Ressources clés	Séquence de politique publique concernée
Actions conflictuelles (Manifestation, grève...)	Militantes Politiques Financières	Construction des problèmes Mise sur agenda Décision
Actions symboliques	Militantes Politiques	Construction des problèmes Mise sur agenda Décision
Prises de position publiques et campagnes d'opinion	Politiques Expertise Financières	Construction des problèmes Mise sur agenda Décision
Soutien politique	Politiques Financières Expertise	Mise sur agenda Décision



Les analyses portant sur l'évolution des modes d'action des groupes d'intérêt aux États-Unis ont souligné que si la pratique du *lobbying*, sous la forme de l'action auprès d'élus et de l'administration, est restée prédominante, on assiste depuis les années 1970 à une professionnalisation et à une sophistication des modes d'action ainsi qu'au développement du recours à d'autres modes d'action : l'action juridique et l'action contestataire en particulier (Schlozman et Tierney 1986, p. 365). Il en découle une diversification tant des modes d'action que des cibles d'action des groupes d'intérêt, comme le montrent les enquêtes menées dans les années 1990 (Nownes et Freeman 1998). En ce qui concerne les modes d'action, ont été mis en avant le développement du suivi et de veille de l'action des gouvernants et des autres autorités publiques (*monitoring*), qui suppose des ressources d'expertise et matérielles, le financement des campagnes électorales (apparu dans les années 1970 avec la création des *Political Action Committees*), la mobilisation à la base (*grass-roots lobbying*) s'appuyant sur des moyens accrus, l'action juridique et le recours aux médias. Ces différents modes d'action sont venus étoffer le *lobbying* plus traditionnel (contacts avec des élus et des gouvernants, auditions, propositions de textes législatifs...). Ils correspondent aussi à une multiplication des cibles : non seulement les pouvoirs législatifs (Congrès et parlements des États), mais aussi les pouvoirs exécutifs (présidence, gouverneurs), administratifs (agences fédérales) et judiciaires (tribunaux). Ce dernier aspect est à mettre en lien avec le développement d'un nouveau type de politiques publiques qualifié de « politiques des droits », reposant sur la définition de droits subjectifs en référence à des personnes spécifiques (femmes ou personnes handicapées par exemple) et/ou certaines politiques publiques (*affirmative action* dans l'enseignement supérieur ou droit au logement) dont la mise en œuvre donne un rôle décisif à l'arène judiciaire et aux acteurs qui s'en saisissent, en particulier des groupes mobilisés (Baudot et Revillard, 2014).

Ces évolutions, qui modifient la nature des interactions avec les autorités publiques en les complexifiant, ne se limitent pas aux États-Unis. En Europe, cette professionnalisation croissante concerne aussi les mouvements sociaux qui ont en particulier cherché à développer une contre-expertise, notamment sur les enjeux environnementaux et sociaux. On peut ainsi mentionner, dans le cas français, l'émergence d'une contre-expertise dans le domaine nucléaire avec la constitution en 1976 du Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire associant scientifiques, syndicalistes et militants écologistes. D'autres structures ont contribué, par la suite, à la structuration d'une expertise

contestant l'expertise nucléaire d'État : des laboratoires universitaires, des organismes indépendants comme la CRII-Rad et des bureaux d'études sur les questions énergétiques. Plus récemment, à la fin des années 1990, s'est constituée aussi une contre-expertise économique autour d'associations comme Attac et la fondation Copernic en lien avec des mobilisations sociales contestant l'orientation « néolibérale » des politiques économiques et sociales. Le développement de ces formes de contre-expertise liée à des mouvements sociaux contribue à la pluralisation de l'expertise et, au-delà, à la mise en débat croissante de l'action publique.

Le recours au droit se développe aussi en lien avec la place prise par les normes juridiques supranationales ; il renvoie donc à une deuxième évolution majeure : la supranationalisation des groupes d'intérêt en lien avec celle de l'action publique elle-même.

### **La supra-nationalisation des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux**

Cette évolution a été particulièrement soulignée en Europe occidentale du fait de la dynamique de construction européenne. Le nombre de groupes d'intérêt intervenant auprès des institutions européennes s'est fortement accru au fur et à mesure du processus d'intégration, en particulier au cours des années 1980, avec la mise en place de l'Acte unique et l'extension des politiques publiques européennes qu'il a entraînée. L'importance des interactions entre des groupes d'intérêt (surtout économiques, nationaux et européens) et la Commission a été soulignée très tôt par les travaux néo-fonctionnalistes (Haas 1958). L'interdépendance entre ces deux catégories d'acteurs joue en effet un rôle important dans la dynamique d'engrenage permettant le développement de politiques publiques européennes. Dès sa mise en place, la Haute autorité de la CECA a recherché l'appui de groupes d'intérêt parce qu'ils apportent trois types de ressources : des ressources d'expertise (du fait de la spécialisation des groupes d'intérêt qui détiennent en particulier des informations clés sur les situations nationales), des ressources opérationnelles (du fait de leur rôle de relais pour la mise en œuvre des politiques communautaires au niveau national) et des ressources politiques (puisque le soutien de groupes d'intérêt peut donner une plus grande légitimité à l'intervention communautaire). De ce fait, la Commission européenne a cherché à favoriser la structuration d'euro-groupes en leur attribuant des ressources matérielles et en les associant à la production des politiques communautaires dans le cadre de la comitologie. Les groupes d'intérêt

émettent des avis sur les propositions de la Commission dans le cadre des comités consultatifs ; ils sont associés à la mise en œuvre des politiques communes (en particulier de la PAC) dans le cadre des comités de gestion ; ils participent à l'élaboration de normes techniques dans le cadre de comités de réglementation et ils sont impliqués dans l'élaboration des propositions législatives de la Commission ainsi que des livres blancs ou verts, dans le cadre de comités *ad hoc*. À cela s'ajoute leur présence dans de nombreux séminaires, conférences, ateliers de travail dans le cadre desquels ils sont associés à l'identification de nouveaux enjeux susceptibles d'être mis sur l'agenda européen. Enfin, ces interactions relativement formalisées n'excluent pas des contacts plus informels et bilatéraux relevant d'une logique de *lobbying* direct afin de peser sur les positions de la Commission, auxquels s'ajoutent des circulations d'acteurs (« *revolving doors* » avec le secteur privé). La forte association des groupes d'intérêt aux différentes étapes de la construction des politiques publiques européennes (mise sur agenda, formulation, mise en œuvre) s'inscrit dans un échange politique qui, au final, favorise le renforcement du processus d'eupéanisation des politiques publiques par la structuration d'acteurs qui y sont favorables. Cette dynamique a des effets d'engrenage non seulement au niveau des politiques publiques, mais aussi au niveau du développement des groupes d'intérêt européens, puisque plus le nombre d'enjeux traités au niveau européen augmente, plus l'incitation à s'organiser au niveau européen se renforce.

C'est aussi le cas pour des organisations placées dans un rapport de forces défavorable au niveau national (comme les groupes de défense de l'environnement, les associations de consommateurs, les mouvements féministes...). Celles-ci interviennent en particulier auprès du Parlement européen, qui est devenu une cible croissante pour les groupes d'intérêt de manière générale, du fait du renforcement de ses compétences, de la structuration d'intergroupes<sup>3</sup> et de leur audition par les commissions parlementaires. De plus, l'élection des parlementaires au mode de scrutin proportionnel (favorisant la représentation européenne de partis minoritaires sur le plan national, comme les écologistes) et la sociologie des députés européens (en moyenne plus féminisés et plus jeunes que leurs homologues nationaux) permettent une meilleure prise en compte des

---

3. Il s'agit de regroupements informels de députés de tous bords sur un thème précis (santé, fiscalité, audiovisuel...). Leur activité principale est d'organiser des réunions et des débats publics auxquels peuvent facilement participer et intervenir les groupes d'intérêt.

positions des groupes d'intérêt en situation de faiblesse au niveau national et peu entendus par la Commission. L'investissement du Parlement dans les questions environnementales et sociales, ainsi que dans la défense des minorités et des consommateurs tient enfin à une logique de démarcation afin de s'affirmer vis-à-vis des autres institutions européennes.

Il en a découlé un rééquilibrage partiel du rapport de forces entre groupes d'intérêt au niveau européen. Les néo-fonctionnalistes, mais aussi les néo-institutionnalistes, ont mis l'accent sur la prédominance des groupes d'intérêt économiques, en particulier pour l'adoption de l'Acte unique et la réalisation du grand marché, faisant prédominer les normes de concurrence et de la compétitivité sur l'ensemble des politiques publiques européennes. En effet, la mise sur agenda de l'Acte unique a plutôt été le fruit d'une alliance entre la présidence de la Commission et des groupes de réflexion proches d'intérêts économiques, et sa mise en place a entraîné un fort développement du *lobbying* (Mazey et Richardson 2002). Le poids des intérêts économiques ne doit cependant pas être surestimé, du fait de leurs divisions internes comme le montrent les exemples des banques dans le cas de la mise en place de l'Union économique et monétaire et de l'industrie pharmaceutique dans le cas de la construction de l'Europe du médicament (Grossman, 2003 ; Hauray, 2006).

Ainsi, depuis les années 1990, un certain rééquilibrage s'opère en faveur des consommateurs, des femmes, de l'environnement et des salariés. Il est lié non seulement au rôle croissant du Parlement et de la CJCE, auprès de laquelle les mouvements féministes et écologistes en particulier ont multiplié les recours pour mettre en cause des politiques menées au niveau national au nom de principes européens<sup>4</sup>, mais aussi à la volonté de la Commission de combler son déficit de légitimité, mis en évidence notamment lors des scandales de la fin des années 1990 qui ont conduit à la démission collective de la commission Santer en 1999, sous la menace d'un vote de censure du Parlement. Toutefois, des travaux récents

---

4. L'un des exemples les plus connus est le cas Defrenne contre Sabena, concernant l'obligation de départ à la retraite anticipée des hôtesses de l'air de la compagnie belge. La plaignante, soutenue par une avocate belge défendant la cause des femmes, a estimé que cette pratique contrevenait au principe d'égalité des salaires inscrit dans l'article 119 du traité de Rome. Les débats suscités par ce cas (qui a entraîné deux arrêts de la CJCE, le second reconnaissant l'applicabilité directe de l'article 119) ont permis la structuration d'un groupe d'acteurs favorable à la cause des femmes au niveau européen et à la mise en place d'une législation européenne cherchant à garantir un traitement égal entre hommes et femmes.

soulignent la force persistante de l'imbrication structurelle entre représentants patronaux et agents de la Commission, qui s'accompagne d'une technicisation du lobbying afin de participer à l'élaboration des règles juridiques européennes dans le domaine économique (Laurens, 2015).

Ces évolutions ont, comme au niveau national, rendu les échanges politiques entre la Commission européenne et certains groupes d'intérêt, dont elle a favorisé l'émergence, de plus en plus problématiques. La multiplicité des acteurs collectifs organisés au niveau européen a également contribué à dépasser le débat entre approche corporatiste et approche pluraliste en privilégiant un questionnement portant sur la participation de ce type d'acteurs à la construction collective d'actions publiques multi-niveaux. Cette perspective conduit à prendre en compte également des acteurs non étatiques organisés internationalement, en particulier les ONG et les entreprises multinationales.

Les ONG sont aujourd'hui le plus fortement organisées et développées autour de quatre enjeux internationaux de politiques publiques : le développement, l'humanitaire, la santé et l'environnement. Il s'agit d'enjeux qui se recoupent de plus en plus et qui renvoient aux principaux domaines de politiques publiques internationales : politiques économiques, politiques migratoires, politiques de santé et politiques environnementales. Les ONG participent à la fois à la mise sur agenda d'enjeux internationaux, aux processus décisionnels et à la mise en œuvre de programmes d'action internationaux. Sur le premier aspect, on peut prendre pour exemple la mise sur agenda des négociations à l'OMC de la question du droit pour les pays du Sud de fabriquer et de commercialiser des médicaments génériques destinés à lutter contre les effets du sida. Elle est liée à la mobilisation d'ONG telles *Oxfam*, Médecins sans frontières, *Act up* à l'occasion du procès intenté en 1997 par une quarantaine de laboratoires pharmaceutiques au gouvernement sud-africain, accusé d'avoir fait voter une loi pour importer des génériques. La mise sur agenda international d'enjeux de politiques publiques repose souvent sur la mobilisation collective d'ONG, qui s'est intensifiée depuis la fin des années 1990 à l'occasion de sommets internationaux ou de réunions des institutions économiques internationales (sommets de l'OMC en particulier) du fait de la structuration de la mouvance altermondialiste. Par ailleurs, de nombreuses ONG sont impliquées dans des interactions étroites, souvent institutionnalisées, avec des institutions internationales. Elles se manifestent, d'une part, par la concertation et la participation à des conférences internationales, ce qui permet un accès à la décision et, d'autre part, à travers l'implication dans la mise en œuvre de programmes

internationaux, notamment dans le domaine de la santé (par exemple l'implication d'ONG humanitaires dans des programmes internationaux de santé publique) et de l'environnement. Des échanges politiques sont donc également à l'œuvre au niveau international et impliquent aussi de manière croissante des firmes multinationales (dans la santé par exemple, Guilbaud, 2015).

Du fait de leur poids économique et financier, celles-ci constituent des *lobbies* puissants et actifs, à la fois au niveau national, de l'Union européenne et des institutions internationales (en particulier économiques comme l'OMC). Elles pèsent un poids important sur la fixation de normes internationales, par exemple en matière comptable (rôle central des cinq grands – « *the big five* » – cabinets internationaux d'audits financiers), en matière de contrôle prudentiel des banques (rôle de JP Morgan relayé par les grands établissements financiers internationaux) en matière de qualité (normes ISO établies dans le cadre d'une agence internationale mêlant étroitement acteurs publics et privés) et en matière technique (informatique, téléphonie mobile...) sans que pour autant les acteurs publics (notamment européens) soient absents (Dudouet, Mercier et Vion, 2006). Comme pour l'analyse des groupes d'intérêt au niveau européen, le poids international des intérêts économiques ne doit pas être surévalué comme le montrent les limites du lobbying industriel sur les accords multilatéraux d'environnement du fait des clivages entre firmes, de faiblesses organisationnelles et du caractère variable de leur influence (Orsini et Compagnon, 2011).

Ces évolutions importantes dans le mode et le niveau d'action des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux conduisent à reconsidérer l'analyse des interactions avec les autorités publiques.

### **Une autonomisation réciproque entre l'État et les groupes d'intérêt ?**

Dans les débats suscités tant par les travaux pluralistes que corporatistes, on peut en particulier mettre en avant la question de l'autonomie de l'État, la plupart de ces auteurs ayant tendance à négliger la capacité d'action autonome des acteurs étatiques, qui peut notamment résulter des conflits et oppositions entre (et au sein) des groupes d'intérêt conduisant à leur (relative) neutralisation.

Surtout, on peut souligner le mouvement de réglementation du lobbying auquel les politistes états-uniens travaillent sur les groupes

d'intérêt ont directement participé. Après des premières tentatives entre les deux guerres mondiales, une première loi est votée en 1946. Renforcée par la suite, la législation états-unienne a été une source d'inspiration en Europe, non seulement au niveau des États, mais aussi de l'Union européenne (pour le Parlement européen en 1996, pour la Commission européenne en 2008). Il est à noter que ce type de législation qui encadre l'action des groupes d'intérêt auprès des institutions politiques, qui vise à accroître la transparence par l'enregistrement des groupes d'intérêt, la publicité des rapports d'activité, des dons et des déclarations de patrimoine des élus, et qui cherche à empêcher les conflits d'intérêts, est fortement soutenu et revendiqué par des mouvements sociaux, de plus en plus transnationaux, porteurs de valeurs de transparence (tels *Transparency International*), de neutralité et de démocratie. Leur action est par ailleurs soutenue par des institutions internationales (l'OCDE en particulier) publiant des classements des États en fonction de ces critères.

Enfin, a également été souligné l'affaiblissement des régimes néo-corporatistes ou des corporatismes sectoriels, par la remise en cause des échanges politiques qui les fondent. Du côté de l'État, la satisfaction de revendications centrales des groupes d'intérêt est rendue plus difficile par un contexte économique modifié (tournant néolibéral et contraintes budgétaires accrues) et par l'eupéanisation et/ou la transnationalisation des politiques publiques qui diminue son rôle autonome. Du côté des groupes d'intérêt engagés dans l'échange, le problème vient avant tout de la difficulté à garantir l'absence de contestation et la légitimation de la politique publique. Une forte contradiction entre logiques internes et externes est alors à l'œuvre : pour le groupe d'intérêt dominant, il devient de plus en plus difficile de soutenir des politiques publiques pesant directement sur ses membres (réduction des prestations sociales, restructuration du secteur nationalisé, diminution de l'activité...) et suscitant des contestations internes débouchant souvent sur la création de nouvelles organisations plus contestataires remettant en cause la représentativité et donc la légitimité de l'organisation dominante. La contestation peut aussi provenir de l'émergence de nouveaux mouvements sociaux se positionnant sur des enjeux qui se sont affirmés dans les années 1970 (environnement, féminisme, démocratie, régionalisme...), ce qui sape également la légitimité du groupe d'intérêt dominant. Ces contradictions croissantes permettent d'expliquer l'érosion du corporatisme en termes d'échange politique impossible, ou, du moins, de plus en plus problématique et contesté par des mobilisations.

## Points clés

Les trois approches classiques de l'analyse des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux dans l'action publique (pluraliste, construction des problèmes publics et corporatiste) sont aujourd'hui mises à l'épreuve par une série d'évolutions, en particulier l'importance prise par les niveaux supranationaux, tant pour les groupes d'intérêt que pour les mouvements sociaux, leur professionnalisation qui modifie leur répertoire d'action publique et leur autonomisation croissante par rapport aux autorités publiques qui ont accru la réglementation du lobbying.

## CONCLUSION

Même si aujourd'hui rares sont les auteurs qui se revendiquent directement d'une approche pluraliste ou corporatiste du fait des présupposés normatifs de la première et de la perte de pertinence descriptive de la seconde, celles-ci ont largement contribué à poser deux questions toujours aussi fondamentales aujourd'hui. La première est celle de la démocratie. Le questionnement s'est toutefois déplacé depuis Dahl : il ne s'agit plus (uniquement) de mesurer l'influence sur la décision de tel ou tel groupe sur la décision publique<sup>5</sup>, mais aussi d'analyser la contribution des différents acteurs extérieurs à l'État aux débats sur telle ou telle politique publique et les modalités de participation de ceux-ci à l'ensemble de l'action publique, comme le font les nombreux travaux qui se sont développés sur les nouveaux cadres de participation citoyenne à l'action publique (Blatrix, 2010). La deuxième question est celle du changement. Elle aussi suppose un élargissement de la perspective au-delà de la décision publique comme y ont contribué la sociologie des problèmes publics (pour la construction des problèmes et leur mise sur agenda) et l'approche corporatiste (pour la mise en œuvre). Mais la question du changement des politiques publiques doit intégrer la dimension multi-niveaux de celles-ci, qui a fortement modifié l'organisation et le mode d'action des groupes d'intérêt. C'est pour cela que les travaux de politiques publiques intégrant les groupes d'intérêt et les mouvements sociaux se placent aujourd'hui dans une perspective d'analyse centrée sur les interactions d'acteurs à différents niveaux, permettant de mettre au

---

5. Ce qui pose d'ailleurs d'importants problèmes méthodologiques (Dür, De Bievre, 2007).